

Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations

Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes

24 mesures



THÈME 1 – Pour un niveau accru de mobilisation : un accroissement de la préparation, de la prévention et de la connaissance	
1	<p>Un plan de sécurité civile obligatoire pour toutes les municipalités</p> <ul style="list-style-type: none"> Édicter un règlement obligeant toutes les municipalités à se doter d'un plan de sécurité civile dans le but de rehausser le niveau de préparation municipale aux sinistres majeurs.
2	<p>L'offre d'outils pour améliorer la préparation municipale aux sinistres</p> <ul style="list-style-type: none"> Rendre disponibles divers outils visant à accompagner le milieu municipal dans l'application du nouveau règlement et à améliorer la préparation municipale aux sinistres.
3	<p>Un soutien financier aux municipalités pour améliorer leur préparation aux sinistres</p> <ul style="list-style-type: none"> Offrir un soutien financier au milieu municipal afin de l'accompagner dans la mise en œuvre du règlement et, plus largement, pour améliorer la préparation municipale aux sinistres.
4	<p>Une bonification du budget du Cadre pour la prévention de sinistres, visant exclusivement les inondations</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonifier le soutien apporté aux municipalités souhaitant réduire, sur leur territoire, les risques liés aux inondations à l'aide de projets d'analyse de solutions, d'atténuation ou de prévention des sinistres.
5	<p>L'amélioration du contenu du portail gouvernemental Vigilance sur les risques liés aux inondations</p> <ul style="list-style-type: none"> Enrichir le contenu du portail Vigilance, un outil en ligne de surveillance de la crue des eaux qui informe en temps quasi-réel des niveaux et des débits des cours d'eau et des lacs du Québec, et veiller à le faire connaître davantage auprès des municipalités et des citoyens.
6	<p>L'accès à une section consacrée aux inondations dans le site Web du ministère de la Sécurité publique (MSP)</p> <ul style="list-style-type: none"> Concevoir une section spéciale consacrée aux inondations et regroupant l'ensemble de l'information pertinente et utile pour les citoyens et les municipalités.
7	<p>Une actualisation et une meilleure connaissance des rôles et des responsabilités des ministères et des organismes en sécurité civile</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et consolider les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité de sécurité civile du Québec, de l'Organisation de la sécurité civile du Québec et des Organisations régionales de sécurité civile. Rédiger un document de référence et un guide sommaire sur le système québécois de sécurité civile.
8	<p>La mise en place d'une veille particulière sur le dégel printanier</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir une veille particulière sur le dégel printanier afin d'évaluer le potentiel d'inondation et de mettre en œuvre, le cas échéant, un plan de communication conséquent.
9	<p>Des rencontres préparatoires avec les municipalités en vue des crues printanières</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre de rencontres avec le milieu municipal dans le but de préciser les rôles respectifs et les besoins liés à l'échange d'information en vue de possibles inondations printanières.
10	<p>Le soutien aux initiatives locales liées à la surveillance des cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales visant l'anticipation, la surveillance et la diffusion d'information en temps réel sur la crue de cours d'eau.

11	<p>Une entraide intermunicipale structurée</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'entraide intermunicipale tant pour les opérations d'urgence que pour le rétablissement, en ce qui a trait aux échanges d'équipements et de ressources humaines.
12	<p>La mise en œuvre, à l'échelle nationale, d'activités de communication axées sur l'importance de se préparer à faire face aux inondations</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des activités de communication afin de sensibiliser la population à la nécessité de se préparer à faire face aux sinistres, notamment aux inondations.
13	<p>La sensibilisation des collectivités par la mise en place d'activités de communication adaptées aux réalités des diverses localités et des régions</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la sensibilisation des citoyens par des campagnes régionales sur les inondations potentielles.
14	<p>La gestion des zones inondables</p> <p>Actualisation de la cartographie en zone inondable</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et compléter la cartographie des zones inondables, considérer de nouvelles approches en la matière et bonifier la diffusion de l'information cartographique afin d'améliorer la préparation avant un événement et l'intervention lors des crues d'envergure. <p>Révision du cadre normatif applicable en zone inondable</p> <ul style="list-style-type: none"> Réviser la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et mettre en place un cadre de gestion permettant de renforcer la protection des fonctions écologiques des zones inondables, d'intégrer les nouvelles approches de cartographie, de considérer les nouveaux enjeux et de favoriser un aménagement du territoire visant une meilleure résilience.
THÈME 2 – Pour un accompagnement personnalisé : une nouvelle approche de la gestion du rétablissement	
15	<p>La révision du programme général d'aide financière</p> <ul style="list-style-type: none"> Modifier le programme général d'aide financière, notamment par un allègement des normes et des processus de gestion (annonce à venir sous peu).
16	<p>La délégation aux municipalités de la gestion du programme général d'aide financière</p> <ul style="list-style-type: none"> Déléguer aux municipalités qui le souhaitent la gestion totale ou partielle du programme général d'aide financière.
17	<p>Le choix d'une approche centrée sur le sinistré</p> <ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les municipalités touchées par une inondation à la mise en place de centres de soutien au rétablissement destinés à fournir une aide de première nécessité aux personnes sinistrées tout au long du rétablissement; Limiter le nombre d'intervenants pour chacun des dossiers de sinistrés; Recourir à des équipes d'employés de la fonction publique spécialement formées pour prêter main-forte, au besoin, au moment du rétablissement.



THÈME 2 – Pour un accompagnement personnalisé : une nouvelle approche de la gestion du rétablissement (suite)

18	Le partage de données entre le gouvernement et les municipalités <ul style="list-style-type: none">Permettre l'échange de renseignements personnels sur les sinistrés entre certains intervenants gouvernementaux et municipaux dans le but de mieux répondre aux besoins pressants des personnes touchées par un sinistre et d'accélérer le traitement des dossiers.
19	Le rétablissement : au-delà du programme général d'aide financière <ul style="list-style-type: none">Produire des documents destinés à l'ensemble des acteurs en sécurité civile, portant sur le rétablissement et servant de guide à la planification de sa mise en œuvre dans les milieux municipaux.
20	Une présence plus soutenue du MSP sur le terrain <ul style="list-style-type: none">Augmenter la présence en région de ressources du MSP afin de mieux accompagner les municipalités et les MRC dans leur préparation aux sinistres, pour les opérations d'urgence et pour le rétablissement en particulier.
21	Une meilleure coordination des acteurs publics lors du rétablissement <ul style="list-style-type: none">Établir avec les partenaires publics en sécurité civile, notamment avec les municipalités, des mécanismes de coordination et de concertation visant à mieux répondre aux besoins de rétablissement des collectivités et des citoyens sinistrés, pouvant aller jusqu'à la mise en place de centres de soutien au rétablissement.

THÈME 3 – Pour faire face aux défis actuels et futurs : une évolution des pratiques

22	La documentation des bonnes pratiques municipales en matière de sécurité civile <ul style="list-style-type: none">Répertorier les bonnes pratiques sur le territoire québécois en matière de sécurité civile en vue d'une publication Web.
23	La création d'un incubateur favorisant l'émergence de nouvelles approches <ul style="list-style-type: none">Appuyer financièrement la mise sur pied d'un groupe de travail permanent - réunissant des ministères, des municipalités, des experts, des chercheurs du milieu universitaire, etc. - afin de partager les différentes expériences en matière de gestion des risques et de réponse aux sinistres, et favoriser la mise en réseau des principaux intervenants et la communication d'information sur la problématique des inondations.
24	Une proposition de mise à jour des dispositions de la Loi sur la sécurité civile relatives aux schémas de sécurité civile <ul style="list-style-type: none">Explorer la possibilité d'apporter des modifications à la Loi sur la sécurité civile, en documentant la teneur et la pertinence des changements souhaités, particulièrement le remplacement des dispositions relatives à l'établissement de schémas de sécurité civile par la mise en place d'une démarche plus souple et dynamique de gestion intégrée des risques de sinistre qui met l'accent sur l'amélioration continue.



(Photo : Pierre Lahoud)